



Et si nous prenions la route

ENSEMBLE



carcept prev

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



Déclarer un sinistre **INCAPACITE DE TRAVAIL ou INVALIDITE** à la **CARCEPT PREVOYANCE**

Processus de gestion pour nos clients

#Juin 2022

DECLARER UN SINISTRE INCAPACITE DE TRAVAIL

01. La déclaration du sinistre

Les avantages de la déclaration en ligne

02. Le parcours de mise en gestion

Présentation des écrans et astuces

03. Le service Prest'IJ

Les bénéfices du service



DECLARER UN SINISTRE INCAPACITE DE TRAVAIL

Nouveauté ! Depuis janvier 2022, vous avez la possibilité de déclarer les arrêts de travail de vos salariés et les prolongations depuis votre espace client Entreprise.



Quels sont les avantages ?

- Plus besoin d'envoyer les demandes par voie postale ou par mail
- Déclaration directement depuis votre espace client Entreprise
- Facilite vos démarches
- Garantie de la fiabilité des données déclarées
- Assure la bonne réception des documents (dossier complet)
- Gain de temps et des délais de traitements

Attention , cette fonctionnalité n'est pas encore déployée sur les entreprises à Multi-Siren (à venir au second semestre). Vous devez continuer à nous envoyer la déclaration dématérialisée depuis nos formulaires de contact.

The screenshot shows the Carcept Prev website interface. At the top, there is a navigation bar with the Carcept Prev logo and the text 'ASSUREUR D'INTERET GENERAL'. Below the navigation bar, there are two dropdown menus: 'VOS BESOINS KLE' and 'VOUS ÊTES...' followed by 'VOUS CHERCHEZ...' and a 'GO!' button. The main content area features a large heading: 'Chef d'entreprise ou DRH : comment déclarer un arrêt de travail 100% en ligne ?'. Below the heading, there is a paragraph: 'Vous êtes chef d'entreprise ou DRH et vous souhaitez déclarer ou prolonger l'arrêt de travail d'un de vos salariés. Désormais, KLESIA vous permet d'effectuer ces démarches en ligne grâce à nos nouveaux formulaires.' To the right of this text is an illustration of a person at a computer with gears and a laptop. Below the main text, there is a section titled 'CARCEPT PREV SIMPLIFIE VOS DÉMARCHES !' with a clipboard icon. The text in this section reads: 'Pour déclarer un arrêt de travail, plus besoin de nous envoyer votre déclaration par voie postale ou par email. Découvrez notre formulaire de « Demande de Règlement de Prestations » accessible directement depuis votre espace client. Et pour toute prolongation d'un arrêt de travail déjà déclaré, remplissez le formulaire accessible ici.' To the right of this section are two buttons: 'DÉCLARER UN ARRÊT DE TRAVAIL' and 'ENREGISTRER UNE PROLONGATION D'ARRÊT DE TRAVAIL'. At the bottom of the screenshot, there is a quote: 'Rapide, sécurisé, adapté pour vous et vos salariés !' with decorative lines.



[https://www.carcept-prev.fr/chef-dentreprise-ou-drh-
comment-declarer-un-arret-de-travail-100-en-ligne](https://www.carcept-prev.fr/chef-dentreprise-ou-drh-comment-declarer-un-arret-de-travail-100-en-ligne)



DECLARER UN SINISTRE INCAPACITE DE TRAVAIL



Comment déclarer un arrêt de travail ?

Depuis votre espace client Entreprise, CARCEPT Prev' vous accompagne dans la déclaration de vos arrêts de travail.

5 étapes suffisent ...

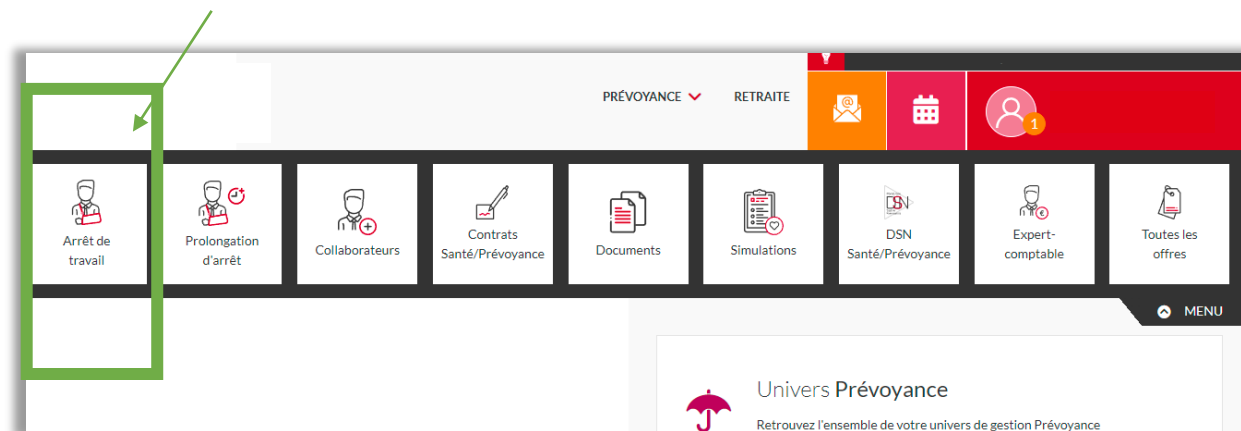
Laissez-vous simplement guider grâce à notre formulaire interactif.

Pour les arrêts de travail au titre du régime conventionnel, nous vous recommandons de nous les déclarer lorsque vous êtes proches de la fin de période de carence des 6 mois.



Comment je suis assure(é) que vous avez bien reçu ma déclaration?

Une fois votre déclaration complète terminée, vous recevez, par mail, une notification de confirmation de la réception de votre demande de règlement de prestations.



DECLARER UN SINISTRE INCAPACITE DE TRAVAIL

Laissez-vous simplement guider

Etape n°1 : Informations sur
l'entreprise

Certains champs (comme la Raison sociale, ou le nom du correspondant Entreprise) sont pré-saisi en lien avec les données de l'espace client Entreprise.

Ils sont identifiables par un champs grisé.

carcept prev
ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

SEB

1. Entreprise 2. Salarié(e) 3. Arrêt de travail 4. Justificatifs 5. Validation

* Champs obligatoires

PIÈCES À FOURNIR 0/2

PIÈCES PRINCIPALES

- ✓ RIB de l'entreprise
- ✓ Bordereaux de la sécurité sociale depuis le début de l'arrêt de travail *

Informations sur l'entreprise

Garantie demandée (se référer à votre/vos contrats souscrits auprès de la CARCEPT PRÉVOYANCE) *

Incapacité Carcept-Prevoyance

Raison sociale

SIREN *

NIC * 12345

Informations sur le correspondant entreprise

Civilité

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Courriel

Téléphone

FR 06

DECLARER UN SINISTRE INCAPACITE DE TRAVAIL

Laissez-vous simplement guider

Etape n°2 : Informations sur
le salarié



Le numéro de sécurité sociale ne contient pas la clé.

carcept prev ASSUREUR D'INTERET GENERAL SEE

DEMANDE DE RÈGLEMENT DE PRESTATIONS

Incapacité de travail

Veillez renseigner ce formulaire pour demander à être indemnisé en cas d'incapacité ou d'arrêt de travail de l'un de vos salariés.

POUR UNE DEMANDE DE PROLONGATION
Si votre demandeur porte sur une prolongation d'un arrêt préalablement déclaré, merci de remplir le formulaire : [Demande de prolongation](#)

1. Entreprise **2. Salarié(e)** 3. Arrêt de travail 4. Justificatifs 5. Validation

* Champs obligatoires

PIÈCES À FOURNIR 0/2

PIÈCES PRINCIPALES

- ✓ RIB de l'entreprise
- ✓ Bordereaux de la sécurité sociale depuis le début de l'arrêt de travail *

Informations du bénéficiaire

Civilité *
 Madame Monsieur

Nom de naissance * Prénom *

Numéro de sécurité sociale * Date de naissance *
jj/mm/aaaa

Adresse *



DECLARER UN SINISTRE INCAPACITE DE TRAVAIL

Laissez-vous simplement guider

Etape n°3 : Détails de l'arrêt de travail

Une liste des pièces à fournir évolue en lien avec les champs sélectionnés par l'entreprise.

Certaines pièces sont obligatoires pour l'envoi de la demande.

Les pièces non obligatoires seront à fournir par le salarié(e) en arrêt de travail.

carcept prev
ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

SEBU

DEMANDE DE RÈGLEMENT DE PRESTATIONS

Incapacité de travail

Veillez renseigner ce formulaire pour demander à être indemnisé en cas d'incapacité ou d'arrêt de travail de l'un de vos salariés.

POUR UNE DEMANDE DE PROLONGATION
Si votre demande porte sur une prolongation d'un arrêt préalablement déclaré, merci de remplir le formulaire « Demande de prolongation »

1. Entreprise 2. Salarié(e) 3. Arrêt de travail 4. Justificatifs 5. Validation

* Champs obligatoires

Qualification de l'arrêt de travail

Date du 1er jour de l'arrêt de travail *
||/mm/aaaa

Motif *
Sélectionner

Date de reprise connue
 Oui Non

Hospitalisation *
 Oui Non

Date du 1er jour à indemniser par la Carcept Prévoyance *
||/mm/aaaa

Date du 1er jour indemnisé par la sécurité sociale *
||/mm/aaaa

S'agit-il d'une recrudescence d'un arrêt de travail antérieur ? (cocher la case utile) Oui Non

* en cas de nouvel arrêt de travail précédé d'une reprise d'activité salariée inférieure à 2 mois complets *

PIÈCES À FOURNIR 0/2

PIÈCES PRINCIPALES

- ✓ RIB de l'entreprise
- ✓ Bordereaux de la sécurité sociale depuis le début de l'arrêt de travail *



DECLARER UN SINISTRE INCAPACITE DE TRAVAIL

Laissez-vous simplement guider

Etape n°4 : Pièces
justificatives à fournir

Pour importer les pièces à fournir, il convient de cliquer
sur le « + ».

The screenshot shows the 'carcept prev' website interface. At the top, there is a navigation bar with the logo and a user profile icon labeled 'SEB'. Below the header, a message reads: 'Veuillez renseigner ce formulaire pour demander à être indemnisé en cas d'incapacité ou d'arrêt de travail de l'un de vos salariés.' An orange banner contains a warning icon and the text: 'POUR UNE DEMANDE DE PROLONGATION Si votre demande porte sur une prolongation d'un arrêt préalablement déclaré, merci de remplir le formulaire « Demande de prolongation »'. A progress bar below shows five steps: 1. Entreprise (checked), 2. Salarié(e) (checked), 3. Arrêt de travail (checked), 4. Justificatifs (active, highlighted in orange), and 5. Validation (unchecked). Below the progress bar, it says 'Merci de nous fournir les pièces justificatives suivantes :'. A purple box indicates 'PIÈCES À FOURNIR 0/10'. Underneath, two dashed boxes are shown for file uploads: 'RIB de l'entreprise' and 'Bordereaux de la sécurité sociale depuis le début de l'arrêt...'. Each box has a plus sign icon and the text 'Ajouter un fichier' with supported file formats: 'JPG, PDF, PNG (5 Mo max)'.



DECLARER UN SINISTRE INCAPACITE DE TRAVAIL

Laissez-vous simplement guider

Etape n°5 : Récapitulatif
avant validation finale

La dernière étape « Validation » permet de visualiser le récapitulatif de la saisie de la demande de règlement de prestations.

Vous pourrez à tout moment revenir en arrière en cliquant sur le bouton « Précédent » ou bien cliquer sur l'étape souhaitée.

The screenshot shows the 'carcept prev' web interface. At the top, it says 'Veillez renseigner ce formulaire pour demander à être indemnisé en cas d'incapacité ou d'arrêt de travail de l'un de vos salariés.' Below this is a warning box: 'POUR UNE DEMANDE DE PROLONGATION Si votre demande porte sur une prolongation d'un arrêt préalablement déclaré, merci de remplir le formulaire « Demande de prolongation »'. A progress bar shows five steps: 1. Entreprise, 2. Salarié(e), 3. Arrêt de travail, 4. Justificatifs, and 5. Validation. The first four steps are completed with checkmarks, and the fifth is highlighted in orange. Below the progress bar are four purple bars for editing each step: '1. Entreprise', '2. Salarié(e)', '3. Arrêt de travail', and '4. Justificatifs'. At the bottom are three buttons: '< PRÉCÉDENT', 'JE REPRENDS PLUS TARD', and 'ENVOYER >'. On the right side, there is a 'PIÈCES À FOURNIR' section with a '1/2' indicator and a list of required documents: 'RIB de l'entreprise' and 'Bordereaux de la sécurité sociale depuis le début de l'arrêt de travail'.

DECLARER UN SINISTRE INCAPACITE DE TRAVAIL

+ Et si je bénéficie du service Prest'IJ, est-ce que j'ai besoin de transmettre les décomptes de la sécurité sociale ?



L'employeur n'a plus besoin d'envoyer à CARCEPT Prev' les décomptes d'IJSS de ses salariés en arrêt de travail à compter du 1^{er} juillet 2022.

Sauf, en cas de reprise de passif, pour les arrêts compris entre le 1^{er} Janvier 2022 et le 30 Juin 2022, il faudra nous transmettre les décomptes.

Attention :

- le salarié doit continuer d'adresser son arrêt de travail à l'assurance maladie et à son employeur
- à chaque nouvel arrêt de travail, l'employeur doit commencer par nous déclarer en ligne ce nouvel arrêt et cela dès que le délai de franchise est atteint et sans attendre la réception des décomptes d'IJSS

Prest 
IJ Le service de
dématérialisation
des décomptes
d'indemnités
journalières



DECLARER UNE PROLONGATION INCAPACITE DE TRAVAIL



Comment déclarer une prolongation d'arrêt de travail ?

CARCEPT Prev' vous accompagne, aussi, dans la déclaration de prolongation d'Arrêt de travail.

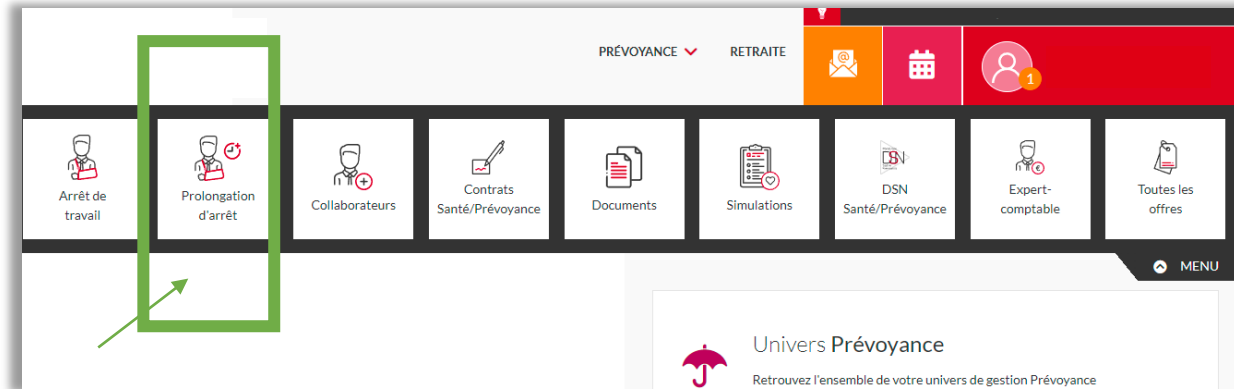
4 étapes suffisent ...

Le formulaire est similaire à celui de la déclaration d'arrêt de travail accessible, également depuis votre espace client.



Comment je suis assure(é) que vous avez bien reçu la prolongation ?

Une fois votre déclaration complète terminée, vous recevez, par mail, une notification de confirmation de la réception de votre demande de règlement de prestations.



DECLARER UN SINISTRE INVALIDITE

01. La demande de prestations

Comment obtenir la prestation Invalidité ?
Quelles sont les démarches à effectuer ?

02. Les pièces justificatives

Quels sont les justificatifs à joindre au moment de la déclaration ?
Quelles sont les pièces à envoyer tout au long de la vie du dossier ?

03. Le calendrier de paiement des rentes Invalidité 2022



DECLARER UN SINISTRE INVALIDITE



Comment déclarer une invalidité ?

Pour nous déclarer l'invalidité de votre salarié, vous devez compléter le formulaire « Demande de prise en charge Invalidité » disponible en cliquant [ici](#) ou téléchargeable depuis notre site internet www.carcept-prev.fr/demander-ma-rente-invalidite



Nouveauté ! Plus besoin d'imprimer : le formulaire peut être complété directement depuis votre PC.



<https://www.carcept-prev.fr/demander-ma-rente-invalidite>



DECLARER UN SINISTRE INVALIDITE



Comment réaliser mes démarches (1/2) ?

Pour réduire les délais de traitement, nous vous recommandons de nous transmettre le dossier complet via notre formulaire de contact www.carcept-prev.fr Rubrique : Contact & Réponse KLE

Depuis nos formulaires de contacts dédiés :

- Entreprise (<https://www.carcept-prev.fr/formulaire-de-contact-professionnel>)
- ou Salarié (<https://www.carcept-prev.fr/formulaire-de-contact-particulier>)

Laisser vous guider en complétant le thème de votre demande et le motif.

Cliquer sur « Nous contacter en ligne » pour accéder à notre formulaire de contact

Votre demande **concerne**

La Retraite La Santé **La Prévoyance et le Congé de fin d'activité** L'Action Sociale et les services prévention

Thème
Invalidité

Motif
Règlement d'un dossier : Envoi de pièce(s) justificative(s)

Pour votre ou vos pièce(s) jointes(s) merci d'utiliser le format pdf.

Secteur
Transport Routier de Marchandises et Déménagement

VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER PAR TÉLÉPHONE, VOIE POSTALE OU EMAIL

09 69 36 22 22*
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00
*Numéro non surtaxé

Carcept Prev
TSA 20202
69307 Lyon Cedex 07

Pour les Prestations
IPRIAC
FONGECFA Transport ou
AGECFA Voyageurs :
CS 70011
75128 Paris cedex 11

Nous contacter en ligne



DECLARER UN SINISTRE INVALIDITE



Comment réaliser mes démarches (2/2) ?

Compléter le formulaire de contact et joindre les pièces.

5 pièces maximum

L'ensemble des pièces justificatives peuvent toutes être regroupées dans un seul PDF.

Cliquer sur « Envoyer » pour transmettre votre demande.

FORMULAIRE DE CONTACT * Champs obligatoires

Civilité *
- Sélectionner -

Votre nom de naissance *
Prénom *

Numéro de sécurité sociale *
Téléphone

E-mail *
Confirmer l'adresse de courriel *

Je souhaite recevoir par E-mail des informations sur les offres et produits du groupe KLESIA

Je souhaite être informé(e), par mail, des solutions et services en santé et prévoyance adaptés à mes besoins de la part de KLESIA,

Je souhaite être informé(e), par SMS, des solutions et services en santé et prévoyance adaptés à mes besoins de la part de KLESIA,

Je souhaite être informé(e), par téléphone, des solutions et services en santé et prévoyance adaptés à mes besoins de la part de KLESIA.

Votre message *
|

Vous pouvez ajouter jusqu'à 5 pièces jointes 📎

[Choisir des fichiers](#) Aucun fichier n'a été sélectionné

Envoyer >



DECLARER UN SINISTRE INVALIDITE



Quelles sont les pièces à joindre au moment de la déclaration ?

- Demande de prise en charge complétée par l'entreprise.
- Copie de la notification d'attribution de la pension d'invalidité ou de la rente d'incapacité permanente délivrée par la Sécurité sociale.
- Attestation récapitulative des indemnités journalières versées par la sécurité sociale pour l'arrêt de travail ayant entraîné l'invalidité.
- Décomptes de paiement de la pension d'invalidité versée par la sécurité sociale
- En l'absence d'arrêt de travail précédant l'invalidité, un certificat médical précisant la date de survenance à adresser à notre médecin conseil (formulaire téléchargeable sur notre site <https://www.carcept-prev.fr/demander-ma-rente-invalidite>).
- Attestation sur l'honneur jointe à la demande de prise en charge.
- Photocopie de l'avis d'imposition sur les revenus de l'assuré.
- Copie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité.
- Relevé d'identité bancaire.

A défaut, le salarié devra nous les transmettre directement via le lien dédié au collaborateurs <https://www.carcept-prev.fr/formulaire-de-contact-particulier> (cf process décrit précédemment)

COUPON-RÉPONSE

Nom et prénom de l'assuré : _____


N° de Sécurité sociale de l'assuré : _____

À nous retourner via notre formulaire de contact

@ www.carcept-prev.fr
Rubrique : Contact & Réponse KLE

Ou par courrier à l'adresse ci-dessous

✉ CARCEPT PREV
TSA 20202
69307 Lyon Cedex 07



Veillez à nous retourner votre dossier complet afin qu'il soit traité dans les meilleurs délais.

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE DEMANDE

- Demande de prise en charge complétée par l'entreprise.
- Copie de la notification d'attribution de la pension d'invalidité ou de la rente d'incapacité permanente délivrée par la Sécurité sociale.
- Attestation récapitulative des indemnités journalières versées par la sécurité sociale pour l'arrêt de travail ayant entraîné l'invalidité.
- En l'absence d'arrêt de travail précédant l'invalidité, un certificat médical précisant la date de survenance à adresser à notre médecin conseil (formulaire téléchargeable sur notre site <https://www.carcept-prev.fr/demander-ma-rente-invalidite>).
- Attestation sur l'honneur ci-jointe.
- Photocopie de l'avis d'imposition sur les revenus de l'assuré.
- Copie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité.
- Relevé d'identité bancaire.
- Décomptes de paiement de la pension d'invalidité versée par la sécurité sociale.

PIÈCES À JOINDRE SELON LA SITUATION DE L'ASSURÉ

- Justificatifs des ressources depuis la date d'effet de l'invalidité :

Si l'assuré est en activité dans la même entreprise ou dans une autre entreprise] Attestation salaires employeur ci-jointe dûment complétée jusqu'à la rupture du contrat de travail
Si l'assuré est bénéficiaire du Pôle Emploi] Notification pôle emploi d'ouverture des droits au titre de l'aide au retour à l'emploi (ARE)] Les décomptes de paiement de pôle emploi

Je certifie avoir pris connaissance sur www.carcept-prev.fr (rubrique « mon espace client Particulier ») de mon compte de points d'activité et de la complétude des périodes de ma carrière. J'ai également noté qu'en cas de contestation, et si je n'ai pas atteint le seuil maximal de 3601 points, je joins au présent dossier les bulletins de salaires des périodes contestées.



DECLARER UN SINISTRE INVALIDITE



Quelles sont les pièces à joindre en cas de reprise d'activité à temps partiel dans le cadre d'une invalidité ?

- ❑ Une attestation de salaire de l'employeur mentionnant par mois civils les salaires bruts et nets perçus dans le cadre de la reprise d'activité (**à nous retourner tous les 3 mois**) téléchargeable sur notre site



Limitation au salaire net : « les prestations versées (...) ne peuvent procurer au participant un revenu supérieur à la rémunération nette qu'il aurait perçue s'il avait continué à exercer son activité. »

- ❑ En cas d'arrêt de travail pendant l'invalidité, nous fournir les décomptes de la Sécurité sociale.

**ATTESTATION
SALAIRES**

Je soussigné(e)
Nom de l'entreprise :
SIREN :
En qualité de :

Atteste l'exactitude des salaires indiqués dans le tableau ci-dessous pour :

Salarié :
NIR :

PÉRIODE PAR MOIS CIVIL	SALAIRE MENSUEL BRUT PERÇU *	SALAIRE MENSUEL NET * AVANT PRÉLEVEMENT PASRAU

* Hors indemnités de licenciement et solde de congés payés

Je m'engage à signaler tout changement concernant cette déclaration.
J'ai pris connaissance des articles L 377-1 du Code de la Sécurité sociale et 441-1 du Code pénal.
Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Date : Signature et cachet de l'entreprise :

Article L 377-1 - Code de la Sécurité sociale
Est passible d'une amende de 3 750 euros quelconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration pour obtenir ou faire obtenir ou tenter de faire obtenir des prestations qui ne sont pas dues, sans préjudice des peines résultant de l'application d'autres lois, et/ou d'écrits.
Article 441-1 - Code pénal
Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

carcept prev
ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



<https://www.carcept-prev.fr/demander-ma-rente-invalidite>



DECLARER UN SINISTRE INVALIDITE



Quand la rente d'invalidité est-elle versée ?

La rente est payée trimestriellement à terme échu directement à l'assuré(e).

Cette dernière est nette de toutes contributions sociales et depuis le 1er janvier 2019 d'impôt sur le revenu.

Année 2022	Dates prévisionnelles de paiements
Janvier février mars	Lundi 21 mars 2022
Avril mai juin	Mardi 21 juin 2022
Juillet août septembre	Mercredi 21 septembre 2022
Octobre novembre décembre	Mardi 21 décembre 2022



<https://www.carcept-prev.fr/demander-ma-rente-invalidite>



Vos contacts

01. Nous contacter

Par téléphone

Par Internet



3. Vos contacts

Quels sont mes contacts ?

Par téléphone

Contactez nos conseillers pour être accompagné(e) dans la complétude ou le suivi de votre dossier :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h sans interruption



APPEL NON SURTAXE

Par internet

Depuis nos formulaires de contacts dédiés :

- Entreprise (<https://www.carcept-prev.fr/formulaire-de-contact-professionnel>)
- ou Salarié (<https://www.carcept-prev.fr/formulaire-de-contact-particulier>)





Merci de votre attention